

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 527.

LUNDI ET MARDI.

12 ET 13 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 10 décembre.

Hier, vers midi, toutes les troupes qui étaient en cette ville, se sont réunies pour être passées en revue par S. M. le roi : elles se sont rangées en bataille dans la rue Royale ; leur ligne s'étendait depuis la Place-Royale jusqu'au boulevard de la porte de Scharbeck : elle était formée du 1^{er} régiment des cuirassiers, du 2^{me} régiment des chasseurs à pied, des trois bataillons de la garde civique mobilisée et du beau 4^e régiment d'infanterie de ligne ; toutes ces troupes offraient le coup-d'œil le plus magnifique et avaient l'air le plus martial. Quoique le temps était incertain et qu'une assez forte pluie vint à tomber pendant quelques instans, la foule immense qui encombra tous les environs, ne se dissipa point. A deux heures, S. M. le roi est sorti de son palais avec un brillant état-major, dans lequel on remarquait le ministre de la guerre, les généraux Duvivier, d'Hooghvorst, de Chasteler, Olivier, etc. ; il parcourut tout le front de bannière de la troupe au milieu des plus vives acclamations. Pendant ce temps, le régiment des cuirassiers vint se former en carré sur la Place-Royale ; lorsque S. M. y arriva, elle fut accueillie par ces braves avec d'unanimes acclamations ; tous brandissaient leur glaive ; S. M. se plaça au centre du carré et adressa un court discours à M. le colonel, après lequel elle lui remit l'étendard du régiment.

S. M. alla ensuite se placer en face du palais, et toutes les troupes défilèrent devant elle avec un ordre qui a excité une vive admiration ; on a particulièrement remarqué l'ensemble et la précision des mouvemens de la garde civique. La belle tenue du régiment des cuirassiers faisait l'objet de tous les éloges.

— Par arrêt prononcé à l'audience d'avant-hier, la haute-cour militaire a acquitté le lieutenant-adjutant Argoud de l'accusation à lui intentée sur la plainte du colonel Busen, et ordonné sa mise en liberté.

A l'audience du même jour et sur l'appel des nommés Pot Pierre, de Coninck Pierre, Dagelouckx Joseph, soldats à l'ex-troisième bataillon des tirailleurs-francs, condamnés par le conseil de guerre de Namur, le premier à dix, le second à quatre années de brouette, le troisième à deux mois de détention, pour attentat et vexations commis sur la famille Gérard de La Haye, où ils étaient billettés, la cour a procédé à l'examen de cette cause dont les débats ont présenté beaucoup d'intérêt : M. de Paepé qui faisait ses débuts a défendu avec talent les accusés. La cour a tenu la cause en délibéré et prononcera à une prochaine audience.

— Hier à midi il est arrivé au ministère de la guerre un officier d'artillerie en courrier. Cet officier est reparti avec des dépêches immédiatement après la revue du roi.

— Le retour de M. Osy de Londres est occasioné par la mort de son père, M. le baron Osy de Zegewaert. On ignore encore dans le public où en sont les négociations pour notre emprunt. Le journal d'Anvers n'a pas manqué de conclure de ce retour que l'emprunt était négocié et de se lamenter de ce qu'on n'avait pas donné la préférence à nos capitalistes.

— Nous apprenons avec plaisir qu'on s'occupe du sort des officiers démissionnés. Plusieurs d'entr'eux viennent d'être placés aux douanes comme brigadiers.

— Hier est partie de cette ville une compagnie du train, allant à Mons ; et quelques heures plus tard, huit pièces de canon et deux obusiers, avec caissons et batteries de rechange, ont pris la même direction. Nous avons remarqué dans cet attirail extrêmement bien attelé, deux pièces en cuivre, toutes neuves, coulées à Douai, et qui ont été dernièrement données en cadeau à notre roi, par S. M. Louis-Philippe.

— Il paraît certain que les envoyés de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche ne tarderont pas d'arriver à Bruxelles. Les Hollandais avaient beaucoup compté sur les troubles de Lyon, et un plan était formé de soulever la Belgique, si ces troubles n'avaient été apaisés : une tentative devait être faite en même tems à Liège, à Bruxelles et à Gand, et c'est là le vrai motif de la marche des troupes hollandaises vers la frontière. Mais la bonne tournure des affaires de Lyon a tout déconcerté, et a fait pour le moment renoncer la cour de La Haye à ses projets d'invasion, et à ses tentatives de contre-révolution. (J. des Fland.)

— Le docteur Antomarchi, médecin de Napoléon à Ste-Hélène, est arrivé à Bruxelles.

— On écrit de Liège, 10 décembre :

La garde civique de Namur et de Philippeville qui tenait garnison dans notre ville depuis deux mois, vient de partir. Elle sera répartie à Huy et à Namur.

— Une gazette en langue et caractère chinois vient de paraître à Canton, et se vend à très-bon marché. Le premier numéro contient

l'histoire de la guerre d'Alger, un court traité d'économie politique, le récit des révolutions de Paris et de Bruxelles, en 1830.

— Lord Adair a affirmé hier que la Hollande prendra avant dix jours une décision sur la retraite de ses troupes : mais ce qui l'embarasse le plus, c'est qu'elle ne sait comment en plein hiver renvoyer tant d'étrangers qui pourraient bien exciter quelques troubles.

— La commission d'agriculture du Brabant s'est réunie avant-hier, à Bruxelles, et, sur la motion d'un de ses membres, M. Anciaux, fils, de Glimes, elle a décidé qu'elle s'adresserait au gouvernement pour lui demander de prendre en sérieuse considération dans les traités de commerce à conclure dans la révision à faire de nos lois financières, les intérêts de l'agriculture, et spécialement l'éducation et le commerce du bétail, le commerce des laines, la culture et le commerce du lin, du chanvre, etc.

— Nous recevons par la voie de Calais le *Courier* anglais de mercredi qui rend compte des séances parlementaires de la veille. Dans la chambre des pairs, lord Camperdown a fait la motion d'une humble adresse à S. M. en réponse au discours du trône. L'orateur a discuté les diverses parties de ce discours, et s'est particulièrement étendu sur la question de la réforme, exprimant le vœu que leurs seigneuries ne tromperont pas pour la seconde fois les justes espérances de la nation à cet égard.

Lord Lyttelton a secondé l'adresse.

Le comte Harrowby a proposé un léger amendement relatif un passage concernant les affaires des Pays-Bas.

Lady Grey a consenti à cet amendement.

Le comte Eldon et M. Croker ont vivement attaqué le ministère, tout en déclarant qu'ils n'avaient rien à objecter à la rédaction de l'adresse.

Le duc de Buckingham a approuvé le discours du trône, mais, quant à la question de réforme, il ne veut se prononcer que lorsqu'elle sera soumise à la chambre.

Après un discours de lord Grey à l'appui du discours du trône, et de l'adresse, celle-ci a été votée à l'unanimité.

— On lit, dans la *Gazette d'Anvers*, que le vaisseau *Medusa* est arrivé le 1^{er} décembre d'Anvers devant Flessingue. Il résulte de plusieurs autres nouvelles que le gouvernement a l'intention de réunir à Flessingue des forces considérables, et que les sections de la 2^e chambre ont été invitées à s'occuper de préférence de l'examen de projets de loi qui doivent fournir au gouvernement le moyen de continuer l'état de guerre.

Saint-Nicolas, 9 décembre 1831.

Aux rédacteurs du Journal des Flandres.

Depuis long-temps nous attendions avec impatience de voir affiché le budget de notre ville : enfin jeudi dernier on l'a affiché pendant un grand vent, qui l'a fait voler en l'air, sans que personne ait pu en prendre lecture. Que dites-vous de ce nouveau tour ?

Déjà nous avons fait connaître à nos lecteurs les modes nombreux de publication, qui ont été inventés dans différentes villes et communes de notre province ; mais ils avoueront sans doute avec nous que nulle part on ne s'y est pris d'une manière aussi bizarre qu'à Saint-Nicolas. Un point pourtant, que nous remarquons dans la lettre de notre correspondant, et auquel la régence de Saint-Nicolas pourrait bien ne pas avoir fait attention, c'est qu'il ne suffit pas d'afficher un seul exemplaire du budget, mais qu'il doit en être tiré un nombre suffisant d'exemplaires, pour qu'il puisse être exposé à l'examen du public dans les endroits ordinaires des affiches. C'est ainsi que la chose a eu lieu partout où les régences comprennent leur devoir. Au reste, si le budget de Saint-Nicolas a disparu, l'administration de cette ville ne se moquera pas à tel point de ses administrés, que de ne pas vouloir l'afficher une seconde fois : sans cela, comment oserait-elle certifier au comité de conservation que son budget a été affiché tout le temps exigé par l'art. 2 de l'arrêté du 15 mars ? Nous la prions dans son propre intérêt d'y songer à deux fois.

NAMUR, 12 décembre.

Le *Courrier de la Meuse* dit fort sérieusement : *Nous avons une constitution dont la base est mauvaise, puisque cette base est un mensonge, une chimère.*

Heureusement que l'*Avenir*, qui vaut bien le *Courrier*, la *Gazette* et voire même M. de Haller, que ces messieurs regrettent tant de voir si ignoré, l'a appelée l'*admirable constitution des Belges*.

Le *Courrier* parle encore de ses deux esprits : de l'*esprit d'ordre* et de l'*esprit démocratique ou de désordre*. Après avoir médité plus profondément la portée des doctrines de nos adversaires, nous avons enfin reconnu l'existence des deux esprits.

Nous voulons croire à la bonne foi et aux bonnes intentions de tous ;

mais il n'en est pas moins vrai que l'esprit de désordre, c'est l'esprit aristocratique, l'esprit de privilège, l'esprit du droit d'un homme ou de quelques hommes sur tous les autres; et que l'esprit d'ordre, c'est l'esprit d'égalité, d'équité (*æquitas, æqualitas*), de justice, de vérité. C'est l'esprit d'ordre qui a dit: *Qu'il n'y ait parmi vous ni maître ni esclave*; c'est l'esprit de désordre qui a osé prétendre que des hommes naissaient pour être maîtres et d'autres pour être esclaves. Jésus, Platon.

Nous n'ignorons pas que notre esprit d'ordre, à nous, ne déplaît à certains hommes qui tiennent à certaines choses qu'ils regardent pour de l'ordre; il n'y a même rien en cela qui nous étonne. Si l'on pouvait parvenir à persuader aux nègres des côtes d'Afrique qu'ils sont les égaux des blancs, il n'y aurait nul besoin de conférence pour abolir la traite, l'esprit d'ordre y aurait bientôt mis bon ordre. Il y a sans doute loin des noirs de l'Afrique à certaines classes de blancs dans certaines contrées de l'Europe; mais c'est grâce à l'esprit d'ordre comme nous le comprenons. L'égalité est en effet plus ou moins fortement gravée dans tous les cœurs européens. L'Europe est chrétienne.

N. B. A un article extrait de l'*Alsacien* inséré dans notre journal, l'on a négligé d'y joindre une note écrite dans le but de faire voir combien certains libéraux français attaquent encore leur gouvernement à cause de la religion du prince, malgré leur prétendue mais dérisoire liberté des cultes.

Le *Belge*, dans un article qu'il intitule BUDGET DE LA GUERRE, dit qu'il ne peut examiner en détail le rapport du ministre de la guerre ni vérifier si toutes ses assertions sont exactes, mais que l'expérience du passé le rend incrédule pour le présent; qu'il n'est pas dans l'intention de vouloir inculper M. de Brouckere, mais nous lui demanderons, dit-il, «s'il est bien certain que tous les régimens présentent le nombre d'hommes qu'il a indiqué dans son rapport; quant à nous, nous en doutons, et voici pourquoi :

« M. de Brouckere annonce que les régimens de chasseurs ont été portés à 2,900 hommes : eh bien, le hasard nous a fourni l'occasion de nous informer combien il y a d'hommes au 1^{er} régiment de chasseurs à pied, et un officier nous a affirmé que la force de ce régiment ne s'élevait qu'à environ 2,400 hommes.

« Si d'après une première information nous trouvons une différence aussi considérable, ne doit-il pas être permis de supposer qu'il existe dans les autres corps des différences non moins fortes ?

Après avoir fait remarquer qu'il est important pour la législature de bien vérifier les doutes qu'il a élevés et que les députés de l'opposition devraient, avant de voter le budget, prendre des informations sur la force des corps qui séjournent dans leurs provinces, il s'exprime ainsi qu'il suit sur le personnel et les frais de bureau du ministère :

« Il serait facile, pensons-nous, de réduire le nombre des employés supérieurs du ministère de la guerre, car nous remarquons que pour 55 employés de première et deuxième classe, il y a 22 sous-chefs de division, chefs de bureau et sous-chefs de bureaux, c'est-à-dire un employé supérieur pour deux commis.

« Où est la nécessité de partager les employés en deux classes; si ce n'est pour avoir l'occasion d'augmenter leurs appointemens ? il nous est impossible d'en bien comprendre la raison.

« Nous remarquons ensuite que pour servir ce petit nombre d'employés on compte, non compris les gens de service, jusqu'à 12 messager ou huissiers, cette partie du personnel est trop considérable quand on la compare avec celle du ministère de l'intérieur : il est donc possible de la réduire.

« On porte pour frais d'impression et de reliure 15,000 florins; cette somme nous semble bien élevée puisque le ministère de l'intérieur ne réclame pour le même objet que 4,580 florins; il nous est encore une fois impossible de comprendre la cause d'une aussi énorme différence entre les sommes réclamées par ces deux départemens.

« Nous voyons figurer pour achat et entretien du mobilier une somme de 2,000 florins; a-t-on besoin d'acheter des meubles cette année? il est permis d'en douter, et 1,000 florins pour frais d'entretien, c'est beaucoup. D'ailleurs nous devons ici le faire observer; les divers ministères, les diverses administrations, sont meublés avec un luxe vraiment révoltant; tous les bureaux sont ornés de superbes tapis? Qu'est-il besoin de tout ce faste inutile? La besogne s'en fait-elle mieux ou plus vite? N'est-ce pas avec l'argent du peuple, avec le fruit de ses sueurs qu'on paie ces ornemens somptueux? N'est-il pas déjà et depuis assez long-temps accablé du poids des impôts pour qu'on s'occupe un peu du soin de ménager sa bourse? C'est une question que nous prions nos hommes d'état de vouloir bien résoudre. »

Hier deux bataillons du premier ban de la garde civique venant de Liège, sont arrivés dans nos murs, pour y tenir garnison. Aujourd'hui deux belles batteries de campagne y sont également arrivées.

— On poursuit avec beaucoup d'activité les travaux préliminaires pour l'établissement du chemin de fer entre Anvers et les provinces rhénanes: plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées sont sur les lieux pour dresser les plans, et le travail sera soumis au roi dans les premiers jours de janvier.

Ce chemin projeté sera de 35 à 38 lieues environ, et on calcule qu'un chariot chargé mettra vingt-quatre heures à le parcourir. On peut juger d'après cela de quel avantage il sera pour le commerce de la Belgique, tant sous le rapport de la célérité que sous celui de l'économie. Mais on doit encore compter pour beaucoup que cette nouvelle voie de transport nous dispensera de traverser les eaux de la Hollande, ce qui n'est pas peu de chose.

(Mercury.)

— On écrit de Gand, 9 décembre :

Les nommés Louis Martens et Haeck viennent d'être arrêtés et conduits à Audenaerde, comme prévenus d'avoir altéré les récépissés de l'emprunt de 12,000,000. Le premier est mis en liberté.

— Une société de filous vient d'arriver de Bruxelles pour exploiter notre ville. Un de ces individus a été arrêté hier sur le marché aux grains, au moment où il dérobait la bourse à un marchand. Il était porteur d'un certificat constatant qu'il avait subi récemment un mois de prison pour filouterie.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Varsovie: *une grande tristesse règne chez nous; on voit des milliers de bras sans travail, et l'on n'a point l'espoir de voir renaitre l'industrie et la prospérité; les champs languissent sans culture: il n'est pas nécessaire d'imaginer de nouvelles souffrances pour porter la douleur à son apogée.* — Voilà ce que c'est qu'une restauration; elle ne remédie pas aux maux qu'entraîne la révolution et elle en entraîne une foule d'autres à sa suite. Les orangis-de-bonne-foi feront bien d'y réfléchir: quant à ceux qui ne le sont pas, nous ne croyons pas devoir nous en occuper.

— On lit dans le *Journal de Luxembourg* :

Des lettres particulières de La Haye assurent que l'empereur de Russie n'est pas disposé à ratifier le traité des 24 articles; que le cabinet de St-Petersbourg a déclaré, au contraire, son intention formelle d'exiger le maintien des traités de 1815 par rapport à la Belgique; que, dans le cas où ces traités ne seraient pas respectés, la Pologne ne jouirait jamais de sa nationalité et serait incorporée à l'empire, dont elle ferait partie comme les autres provinces russes.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 9 décembre.

— Pour donner une idée de la ridicule avidité avec laquelle la décoration de la Légion-d'Honneur est sollicitée, nous citerons l'exemple d'une demande de ce genre formée par un candidat, qui, pour tout service rendu à l'état, allègue dans sa pétition, « qu'il est né la même année, le même mois, le même jour, à la même heure que madame Adélaïde. » Après cela, doit-on s'étonner que le nombre des demandes s'élève à plus de quarante mille ? (Constitutionnel.)

— On lit dans une lettre adressée au *Courrier Français*, par M. Isambert, ex-directeur du *Bulletin des Lois*, à l'occasion des fonctions qu'il vient de quitter :

« On m'a beaucoup blâmé au ministère d'avoir publié les derniers actes du gouvernement de Charles X, qui nommait M. Périer et d'autres au ministère, quoique j'eusse annoncé que cette publication avait pour but de compléter la série et de ne pas laisser périr des actes historiques.

— On lit dans le *Temps* :

On parle beaucoup dans le monde politique de l'opposition que trouve dans le conseil la requête du prince de la Moskowa pour la révision du procès du maréchal Ney. On disait que cette requête serait rejetée, et que la révision n'aurait pas lieu, malgré les efforts généreux de M. Dapin.

Les principaux motifs sur lesquels on se fondait sont ceux-ci : Le droit nouveau n'admet pas les révisions des jugemens par jury.

La cour des pairs a jugé comme jury. Il n'y a point de tribunal supérieur à cette cour.

Comment réviser un jugement fondé sur des élémens qui n'existent plus, sur des témoignages évanouis ?

C'est ainsi, par de simples motifs de formes et de procédures, qu'on repousserait un acte d'éclatante justice, une réparation à une grande ombre !

C'est chose curieuse que le peu d'intérêt, au milieu de nos grandes préoccupations, qu'a excité le discours du roi d'Angleterre, et l'intérêt plus faible encore qu'excitent les premiers débats du parlement sur l'adresse. Nous avons la première séance; l'opposition ne s'est point vivement déclarée; elle s'est tenue sur la réserve. Cependant le comte d'Aberdeen, dans la chambre des lords, a fait entendre quelques vives paroles sur les affaires étrangères; il a demandé des explications sur la Hollande et le Portugal; il a eu beau jeu de se moquer des menaces de la conférence contre le roi Guillaume; il a demandé ensuite aux ministres pourquoi ils ne reconnaissent pas le pouvoir de don Miguel établi depuis cinq ans.

Le comte Grey n'a point montré les susceptibilités de nos hommes à prérogative; il a hautement avoué à la tribune les droits du parlement; il a consenti à un amendement sur l'adresse ministérielle.

BAVIÈRE. — Munich, 29 novembre.

Un soldat polonais, Jean Antoni, nous a envoyé la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

« C'est avec douleur que j'ai lu dans les feuilles publiques que les ministres français ont l'intention d'envoyer à Avignon, et de là à Alger, les réfugiés polonais qui espéraient trouver en France un asile hospitalier. Je suis affligé de voir que les journaux français, en annonçant cette mesure barbare, se bornent à exprimer des sentimens de compassion.

« Hélas, cette France, contre laquelle l'autocrate méditait d'armer la Pologne, veut considérer en prisonniers ceux qui ont tourné leurs armes contre l'oppresser de la liberté, ceux qui combattant pour la France ont soutenu une lutte sanglante de dix mois et ont mis le czar hors d'état de forger des fers à l'Europe endormie ! Quoi les héros de juillet ont osé faire une pareille injure à leurs frères du nord ! Non !

le peuple français est trop grand, trop généreux pour commettre un acte aussi barbare; mais il est trompé par quelques fourbes, qui, abusant de la confiance du pays, ne font qu'exécuter la volonté de l'ambassadeur russe.

« Touché de l'hospitalité fraternelle que j'ai trouvée dans toute l'Allemagne, je jure, au nom de la liberté, pour laquelle j'ai combattu, que je préférerais m'exposer à la cruauté du tyran du Nord, plutôt que de fouler le sol d'un pays qui a cessé d'être libre; je jure d'éviter la terre de France tant que le gouvernement sera entre les mains de Périer et de Sébastiani, qui, étrangers à l'honneur de leur nation, méconnaissent ses droits, oppriment la liberté des peuples et se rendent basement l'instrument des despotes.

« Errant et malheureux, je veux regretter mes foyers et pleurer le sort de la France, jusqu'à ce que l'heure de la gloire et de la liberté réveille les braves de ma patrie. »
(Tribune allemande.)

PRUSSE. — Berlin, 2 décembre.

La Gazette d'Etat a publié, il y a quelque temps, un extrait des lettres adressées d'Allemagne par M. Cousin à votre ministre de l'instruction publique : ces lettres ont excité dans notre feuille un vif intérêt. On a regretté seulement de n'y rien trouver sur Berlin, où cependant M. Cousin a fait un séjour d'un mois. On croit que cette réticence de votre illustre professeur n'a pas d'autre motif que le désir de ménager notre gouvernement toujours si inquiet de voir la publicité s'emparer de ses actes. On va même jusqu'à dire que notre ministre de l'intérieur avait formellement prié M. Cousin de s'abstenir de rien publier sur les institutions scientifiques de Berlin.

MM. Louis Robert et Ranpach, poètes fort en vogue dans notre public, viennent de se retirer subitement à Baden. On ignore le motif de cet exil volontaire; mais on suppose que la politique n'y est pas étrangère.

Dans toutes les villes de Silésie que traverse la grande route de Berlin, la frayeur du choléra-morbus est si grande, qu'on ne permet pas aux voyageurs, venant de la capitale, de descendre de la diligence même pour se faire raser. Le barbier monte dans la voiture et y exerce ses fonctions. En redescendant, on le soumet à une exacte purification.

Des patriotes allemands ont fait composer et imprimer à un nombre immense d'exemplaires, une petite brochure écrite en style populaire et dont l'auteur établit fort spirituellement que le choléra-morbus n'est à redouter que dans les états despotiques. Il termine en disant que l'introduction du choléra en Prusse a été une juste punition du Ciel pour la conduite de notre gouvernement à l'égard de la Pologne. Ce petit écrit a fait beaucoup de sensation dans les classes auxquelles il était destiné.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 27 novembre.

Le gouverneur général du royaume de Pologne, prince Paskévitch de Varsovie a publié ce qui suit le 22 de ce mois au nom de S. M. l'empereur et roi :

« Je publie la présente pour en donner connaissance à la Pologne entière, et en faciliter la ponctuelle exécution :

Art. 1^{er}. D'après l'ordre de S. M. I. et R., toutes les mesures et dispositions prises par le gouvernement révolutionnaire pendant toute la durée de la rébellion et qui ne peuvent pas subsister après le rétablissement de l'ordre légal, sont déclarées nulles à dater d'aujourd'hui et pour toujours.

2. En conséquence de cette annulation, tout ce qui a pu avoir lieu en vertu de ces mesures et dispositions est de nul effet;

Ainsi demeurent nulles et de nul effet :

1^o Toutes les institutions créées par le gouvernement révolutionnaire;

2^o Les dignités, emplois et fonctions confiés pendant la révolution;

3^o Les ordres, promotions et traitemens.

Toute la rigueur des lois attend celui qui, à compter de cette publication, portera des ordres et insignes conférés par le gouvernement révolutionnaire et s'arrogera les titres civils et militaires qui y étaient attachés.

3. S. M. I. et R. veut aussi que personne ne porte, en Pologne, la cocarde polonaise, mais celle de l'empire russe, auquel la Pologne est réunie depuis l'an 1815.
(Gazette de Prusse.)

ANGLETERRE. — Londres, 6 décembre.

Le procès criminel des assassins d'un enfant vendu à des anatomistes est enfin terminé. Le crime a été constaté et les trois assassins ont été condamnés à mort : leurs corps seront abandonnés à des anatomistes.

Un des meurtriers, Guillaume, a confessé son crime. Voici la manière dont il en a rendu compte : ayant aperçu un petit garçon de 14 à 15 ans, il alla avertir aussitôt son ami Bishop. L'enfant fut conduit dans des jardins où il trouva les enfants de Bishop avec lesquels il s'oublia à jouer. Quand le soir fut venu, on fit avaler à la victime une grande quantité de rhum qui l'étourdit; Guillaume et Bishop ayant alors conduit l'enfant dans un jardin le terrassèrent et lui plongèrent la tête dans un tonneau plein d'eau jusqu'à ce que la suffocation complète eût lieu. Ils apportèrent ensuite le corps à la maison, où ils le gardèrent jusqu'au lendemain. Ce fut alors que le troisième complice s'occupa de vendre à un anatomiste le sujet. Du reste Guillaume a protesté de l'innocence du troisième complice, qui n'a pas

pris part, a-t-il dit, à l'assassinat. Guillaume, après cette révélation, faite à minuit, et qui a paru lui coûter beaucoup, car il avait eu avant de la faire une forte crise nerveuse, est tombé dans un profond assoupissement.

Du 9. — Le désarmement, objet de tous les sacrifices imposés aux populations des états libres comme des états despotiques, obtenait quelque croyance parmi les personnes qui désirent jouir en paix des biens dont ils sont en possession; mais depuis que ce mot magique a été effacé du discours de la couronne, personne ne croit plus à cette chimère. S. M. a tout dit, a parlé de tout, du choléra, des associations patriotiques, même de l'illustre maison de Bragance, et elle n'a pas prononcé un seul mot sur le désarmement, qui cependant paraît être le but de toute la politique européenne.

Notre ministère est bien peu solide sur sa base. Vous n'aurez pas oublié que je vous ai dit que son côté vulnérable était la politique étrangère, et c'est en effet cette politique qui menace de le tuer.

L'affaire batavo-belge surtout l'expose aux feux croisés de deux oppositions. Aux communes, mercredi soir, M. Hume lui a reproché d'être intervenu dans les conseils de la sainte-alliance pour obliger des peuples indépendants à souscrire aux conditions qu'elle a voulu leur imposer. Qu'aurait dit l'Angleterre, ajoute M. Hume, si un congrès se fût réuni à Berlin ou ailleurs pour régler les affaires d'Irlande? Les amis de la liberté des peuples ne pourront jamais approuver la politique du cabinet à l'égard de la Belgique.

Lord Palmerston a répondu que, la non-acceptation du roi de Hollande laissant les affaires belges non définitivement conclues, il ne peut pas donner des explications. Cette fois l'obstination de Guillaume est venue très-à-propos pour tirer le ministère d'embarras; cependant lord Palmerston n'a pas omis de dire que l'intervention des cinq cours a eu lieu sur la demande des deux pays, lesquels étant d'accord sur la séparation, mais non sur les conditions, il a bien fallu que la conférence les établît en juge impartial pour éviter une guerre européenne.

Du reste la Hollande, a ajouté lord Palmerston, a obtenu une meilleure situation qu'auparavant, et la Belgique a reçu la forme de gouvernement qu'elle a désirée, et le roi qu'il lui a plu de choisir, l'Angleterre n'ayant pris aucune part ni directe ni indirecte à son élection.

A la chambre des lords, dans la séance de jeudi soir, lord Aberdeen a demandé que lord Grey voulût bien déposer sur le bureau les pièces relatives aux affaires belges; sur la réponse du ministre qu'il n'était pas encore préparé, lord Aberdeen a dit que le duc de Wellington allait dans peu de jours faire une motion à ce sujet, mais, que si l'indisposition du noble duc durait encore long-temps, lui, lord Aberdeen, prendrait sur lui de faire la semaine prochaine une motion sur les affaires belges, dans lesquelles les intérêts et l'honneur de la Grande-Bretagne se trouvent fortement engagés.

— Il paraît que don Miguel est dans la plus grande consternation. L'armement des vaisseaux de don Pedro l'a beaucoup effrayé, en voyant surtout que déjà ses troupes déclarent pour son ennemi. Plusieurs soldats et officiers ont été arrêtés et jetés dans les prisons.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Le *Moniteur Belge* annonce dans les termes suivans la publication prochaine d'un nouveau journal.

« On nous assure qu'un nouveau journal quotidien paraîtra à Bruxelles, le 15 décembre; ce journal est destiné à représenter l'esprit de la majorité des chambres; une grande partie de ses actionnaires-fondateurs sont, dit-on, membres de la chambre des représentans et anciens membres du congrès. »

Le *Moniteur* en sait autant que nous sur la fondation de ce nouveau journal; mais nous croyons qu'il a ses raisons pour se donner l'air de n'être informé qu'à demi. Voici de quoi il s'agit : la coterie gouvernementale, qui se targue d'avoir la majorité dans les chambres, parce que, vu les élémens dont ces chambres se composent aujourd'hui, le savoir-faire y a plus de chance de réussite que la bonne foi et les connaissances employées dans l'intérêt de tous, la coterie gouvernementale donc s'est trouvée dans la nécessité d'avoir aussi un organe en dehors des chambres. MM. Lebeau, Devaux, Nothomb, etc., se sont réunis pour fonder le nouveau journal dont nous parle le *Moniteur*.

On voit que la Belgique ne gagnera à cette entreprise qu'une espèce de *Messenger des Chambres* ou de *France Nouvelle*, publication quotidienne destinée à servir de succursale au *Moniteur*, journal officiel proprement dit, et consacré à faire dans l'intérêt du ministère la petite guerre aux journaux indépendans.

— On nous écrit de Lierre, 10 décembre, que les officiers du régiment de chasseurs à pied, n^o 2, ont souscrit dès le premier décembre pour un jour de solde en faveur des Polonais, et qu'on s'étonne de ne pas voir mentionner dans les journaux la somme provenue de cette souscription. Comme nous n'avons pas reçu cette somme, nous n'avons pu la mentionner dans nos colonnes.
(Courrier.)

— On lit dans le *Corsaire* :

Quand les journaux du ministère nous disent que le commerce reprend, on se rappelle cette réponse de Potier-Boissec dans le *Ci-devant jeune homme*. — Que voulez-vous que je dise à votre docteur? — Ma foi... tout ce que tu voudras... dis-lui que j'engraisse.

— Quelques officiers du 5^e régiment d'infanterie en garnison à Anvers nous écrivent qu'une souscription en faveur des Polonais avait été organisée dans le régiment, mais que le colonel Vandevivère, non content de refuser de prendre part à cette souscription, ce qui lui était parfaitement libre, a encore ordonné au quartier-maître de res-

tituer à chaque officier la somme qu'il avait laissée sur ses appointemens en faveur des Polonais, défendant sévèrement toute souscription en leur faveur. Il nous suffira de signaler cette conduite de M. Vandevivere sans autre observation.

Marché de Namur du 10 décembre 1831.	Fl.	Cts.	Ces.
Froment-roux, la rasière	9	56	57
Seigle.	7	42	28
Avoine	2	47	03
Pommes de terre.	1	35	00
Beurre.	0	68	57

ANNONCES.

1416. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Pour favoriser l'industrie nationale.

La direction informe le public que la société générale délivre des obligations de 500 et 1000 fl. aux termes de 2, 3, 4, 5 et 6 ans, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.

Ces intérêts seront payables par coupons, de 6 en 6 mois, au trésor de la société générale, à Bruxelles, à la banque d'Anvers, et chez tous les agens de la société, dans les autres villes de la Belgique.

Le remboursement du capital des obligations s'effectuera aux échéances, au trésor de la société générale à Bruxelles, et à la banque d'Anvers; il pourra, en outre, avoir lieu aux caisses des agens de la société dans les autres villes du royaume, à charge, dans ce cas, de les présenter, à cette fin, au visa des agens 15 jours avant leur échéance.

Le capital et les intérêts échus des obligations seront constamment admis en paiement des domaines et forêts vendus et à vendre par la société générale.

Les obligations de l'emprunt de 12 millions seront reçues comme numéraire, au cours de 90 pour cent; jusques et compris le 31 du présent mois de décembre, en paiement des obligations émises par la société générale.

Une commission d'un quart pour cent sera allouée aux notaires, courtiers et agens d'affaires, sur le montant des obligations qu'ils prendront, soit à la société générale, à Bruxelles, soit à la banque d'Anvers, et chez les agens.

1415. Terres à Ville-en-Waret à vendre.

Samedi 24 décembre 1831, à onze heures du matin, en l'étude du notaire Anciaux, place Saint-Aubain, à Namur, N° 148, M. Antoine Davivier, échevin de la ville de Huy, fera vendre au plus offrant :

1° Une terre labourable nommée *le Bolit*, contenant un bonnier.

2° Une autre terre labourable, contenant environ deux bonniers, divisée en quatre portions.

Ces deux terres, situées à Ville-en-Waret, seront vendues libres de toutes charges et hypothèques; les adjudicataires en jouiront de suite.

Les titres de propriété, plan et conditions de la vente qui porteront terme de crédit, sont à voir chez ledit notaire.

1417. Vente de bois taillis et d'écorces à Vierves.

Le mardi 27 décembre 1831, à dix heures très-précises du matin, en la maison commune, à Vierves, M. le bourgmestre de ladite commune fera vendre publiquement, par le ministère de maître Pacot, notaire à Olloy, le bois taillis et les écorces de la coupe dite *Longue Taille*, taillis et écorces séparément; ladite coupe est divisée en deux portions;

La première contenant 4 bonniers 30 perches 23 aunes;

Et la deuxième contenant 5 bonniers 6 perches 60 aunes.

Aux conditions ordinaires.

1418. AVIS.

Le public est prévenu que le sieur J. Cochart, marchand de vin en cette ville, a reçu dernièrement des huiles de Provence d'excellente qualité, ainsi que du vieux Cognac. Le dépôt en est à l'hôtel d'Harscamp, où l'on pourra s'en procurer.

1419. La société générale, pour favoriser l'industrie nationale, fera exposer en vente publique, pardevant le notaire Gislain, dans une des salles de l'hôtel de Hollande, à Namur, le fonds et la superficie du bois nommé *Taille aux Ormeaux*, situé commune de Floreffé, d'une contenance de 6 bonniers 53 perches.

L'adjudication préparatoire est fixée au 17 décembre 1831, et celle définitive au 30 du même mois.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente chez ledit notaire Gislain, et chez le maître particulier Misson.

1420. Les collateurs des deux bourses fondées par M. de Fumal de Burdinne ont l'honneur d'informer le public que les bourses sont vacantes; elles sont accordées pour l'étude de la rhétorique, philosophie ou théologie, les ayant-droits qui n'auraient pas encore fait leur demande doivent s'adresser avant le 15 janvier 1832, à M. Buydens, archi-prêtre de Saint-Aubain, à Namur.

1405. Cinquante bonniers de très-belle raspe à vendre au Roux.

Mardi 20 décembre 1831, le notaire Anciaux vendra pour compte de MM. les propriétaires du bois dit *les Chanoines*, situé près de Fosses, 1° La coupe dite *le Laid Pas*, contenant 25 bonniers, divisée en quatre portions.

2° La coupe dite *le vivier Jean Simon*, contenant 25 bonniers, divisée en six portions.

Ces deux coupes sont très-bien placées pour la vidange; elles sont traversées par le grand chemin de Mettet, il s'y trouve une quantité de perches de fosses.

Cette vente aura lieu chez Chales, garde-forestier au Roux, à midi.

1402. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser l'industrie nationale.

Les adjudicataires des coupes de bois vendues par la Société Générale sont informés que jusqu'au 1^{er} janvier 1832 ils seront admis à payer leurs traites ou leurs engagements, en principal, échus et à échoir, en obligations de l'emprunt de douze millions au cours de quatre-vingt dix pour cent. Ces paiemens pourront se faire soit au trésor de la Société Générale à Bruxelles, soit chez les agens de la Société, à la caisse desquels lesdites traites doivent être payées.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1406. Belle ferme et bois patrimoniaux, situés à Wierde, arrondissement de Namur, à vendre.

Mardi 27 décembre 1831, aux dix heures du matin, les héritiers du sieur Guillaume Moreau, et de son épouse, en leur vivant fermiers propriétaires, demeurant à Wierde, feront vendre pardevant M. le juge de paix du canton de Namur sud, au lieu de ses séances, rempart *Ad Aquam*, audit Namur, et par le ministère de maître Gislain, fils, notaire royal à Namur, à ce commis par jugement du tribunal de première instance séant à Namur, en date du 24 novembre 1831, les immeubles dont la désignation va suivre, tous situés audit Wierde.

1° La ferme dite *Montigny*, qui faisait la résidence desdits époux Moreau, composée au rez-de-chaussée de deux très-grandes places, une cuisine et une chambre à manger, contiguë à ladite cuisine, à l'étage d'une très-grande place et de cinq cabinets, greniers, caves, deux granges, dont l'une bâtie à neuf, écuries de chevaux et de vaches, toits à pores, etc., avec 44 bonniers de terres labourables, prairies, prés, pachs et jardin;

2° Le bois nommé *de Maillienne et d'Huart*, contenant 23 bonniers 68 perches 33 aunes;

3° Les broussailles du petit pré de Fontenaille, contenant 28 perches;

4° Le bois nommé *Pire*, contenant 4 bonniers 18 perches 59 aunes.

Cette belle propriété, qui ne forme qu'un ensemble, est située à deux lieues de Namur, sur la route de Luxembourg, à dix minutes de la chaussée, sa position la rend très-agréable pour une maison de campagne, elle est susceptible de grandes améliorations et embellissemens à peu de frais.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1398. AVIS.

Une belle et commode maison, située à Jambes, lez-Namur, nommée *la Belvédère*, est à louer prestement.

Le propriétaire consentirait à la louer aussi bien en partie qu'ensemble; elle est commodément divisible.

S'adresser au propriétaire M. L. Lebeau, domicilié audit Jambes.

1407. Très-beaux quartiers garnis à louer, chez le sieur Desoil, restaurateur, rue de la Croix, n° 662.

Il prévient messieurs les officiers, qu'il tient des tables de pensionnaires, à un prix très-modéré.